

Concours : CAPES interne / CAER

Section : Histoire-géographie

Option :

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Laurent CARROUE,

Inspecteur Général de l'Éducation nationale, Président du jury

Introduction

Pour cette session 2017, le nombre de postes ouverts est resté à un niveau plutôt élevé ce qui est une nouvelle fois un signe d'encouragement pour les candidats potentiels. Le nombre de postes ouverts au CAPES interne s'élevait à 63 cette année ; on en dénombrait 65 à la session précédente. Celui du CAER est en nette augmentation avec 150 postes ouverts à cette session (128 en 2016, 104 en 2015).

Comme les années précédentes, la soixantaine de membres du jury a travaillé avec sérieux dans un esprit de convivialité et avec le souci de l'équité de traitement de tous les candidats, aussi bien dans l'évaluation des dossiers de RAEP qu'au moment des interrogations orales. Les membres du jury sont animés, comme à chaque fois, par le souci de prendre en considération les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Les profils des candidats restent, comme les années précédentes, extrêmement variés. L'ambition du jury était d'offrir à tous les candidats la possibilité de faire valoir leurs compétences. Les examinateurs ont été guidés par le souci, à l'oral, de tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui ont déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'ont pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement.

Il n'a pas été possible, cette année, de proposer aux candidats des DROM des oraux délocalisés par des commissions délocalisées du fait d'un nombre trop réduit de candidats. Les épreuves orales se sont déroulées pour tous les candidats admissibles au lycée Hoemichen de Châlons-en-Champagne. Le jury a pu y fonctionner dans des conditions de travail optimale grâce à l'attention du proviseur, de son adjoint, du gestionnaire et à la mobilisation des personnels ATOSS. Les équipes d'appareilleurs ont assuré avec bienveillance l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. Ces équipes participent de la réussite du concours. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I --Présentation du jury et données statistiques

1 – Le jury

Le Directoire était composé de :

Laurent Carroué, IGEN, président du jury,
Mathieu Clouet, Philippe Warin et Laurent Marien, IA-IPR vice-présidents,
Michel Roques, IA-IPR secrétaire général,
Jean-Marc Cardot, professeur d'histoire-géographie, secrétaire général adjoint.

Les membres du jury :

ALBOU Isabelle, AMICHAUD Jérôme, ANDRU Olivier, BARON Agnès, BECOGNEE Vincent, BINVIGNAT Christine, BONNECAZE Marion, BRAGUE Patricia, CAZAUBON Eric, CHANTEMILANT Marc, CHRETIEN Carole, COUTELLE Antoine, DESABRES Pascal, DUBREUILH Sylvie, DUCREUX Sébastien, DUFOUR Marie-Bénédicte, ETTWILLER-MANGENEY Marie, GALAN Philippe, GLEMAREC Catherine, GOLUBIC Caroline, HABCHI Abdeslam, JULLIEN Hélène, LE DRÉAU Christophe, LEJEUNE Valérie, LEMONNIER Arnaud, LOBJOIS Emilie, MERCIER Mathieu, MERLAUD Morgane, NOUVEL Philippe, ORUE Laurent, PAGE Naïma, PICQUET Catherine, PILAT Fabrice, POUPON Florence, RAVENEL Pascal, RIBON Jean-Baptiste, ROUDET Emmanuel,

SAINTOT Bertrand, SAÏSSE Christophe, SIMON Magalie, SOMMIER Cécile, TANGUY Isabelle, TEYCHENNE Véronique, THEPAUT Pierre, THÉRAUD Jean-Michel, THEUILLON Jérôme, VALIÈRE Nathalie, VERGÈS Nathalie, WAGNER Mathieu, WILLEMS Géraldine, YVES-PILLON Sébastien.
 Membre du jury avec voix délibérative, M. CHARIER René-Pierre, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 - Données Statistiques

Les écrits

		Dossiers corrigés	Moyenne	Total dossiers	Moyenne totale	Admissibilité
CAPES	Histoire	319	8,27	623	8,43	12
	Géographie	304	8,58			
CAER	Histoire	274	8,78	488	8,76	10
	Géographie	214	8,79			
Total		1 111	8,57	1 111	8,57	

	CAPES	CAER	TOTAL
Admissibles	133	179	312
Hommes	57	76	132
Femmes	76	103	179

L'admissibilité

Origines géographiques des candidats admissibles

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	5	5	10
Amiens	3	6	9
Besançon	2	1	3

Bordeaux	5	12	17
Caen	1	5	6
Clermont-Ferrand	2	3	5
Corse	3	1	4
Créteil-Paris-Versailles	23	41	64
Dijon	2	2	4
Grenoble	0	6	6
Guadeloupe	1	1	2
Guyane	6	0	6
La Réunion	5	1	6
Lille	5	13	18
Limoges	1	2	3
Lyon	5	9	14
Martinique	4	1	5
Mayotte	6	0	6
Montpellier	6	9	15
Nancy-Metz	2	3	5
Nantes	12	8	20
Nice	1	7	8
Nouvelle-Calédonie	3	1	4
Orléans-Tours	5	5	10
Poitiers	2	3	5
Polynésie française	1	0	1
Reims	1	1	2
Rennes	2	15	17
Rouen	1	1	2
Strasbourg	5	4	9
Toulouse	12	13	25

Titres des candidats admissibles

Titre ou diplôme requis	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	d'inscrits	présents	admissibles	d'inscrits	présents	admissibles
	CAER			CAPES		
DOCTORAT	31	25	9	67	46	13
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	24	16	5	43	23	5
MASTER	338	254	97	506	288	64
GRADE MASTER	10	6	1	21	13	2
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	2	2	1	1	0	0
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	3	2	1	1	1	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	3	3	1	6	3	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	3	1	0	13	4	0
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	2	0	0	6	1	1
LICENCE	139	96	29	269	141	24
M1 OU EQUIVALENT	102	74	31	138	76	19
INSCR. 4EME ANNEE ETUDES POSTSECOND	1	1	0	4	2	0
TITRE CLASSE NIVEAU I OU II	1	1	0	6	3	0
ENSEIGNANT TITULAIRE -ANCIEN TITUL.	0	0	0	24	6	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 3 ANS	4	3	2	2	2	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	8	4	1	8	4	0
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	5	1	1	9	4	2
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	0	0	0	9	6	1

L'admission

	CAPES	CAER	TOTAL
Nombre d'admissibles	132	179	311
Nombre de présents	129	172	301
Admis	63	65	128
Hommes	27	20	47
Femmes	36	45	81

Moyennes des admis

Concours	Oral	Total (écrit + oral)
CAPES	13,70	13,65
CAER	13,37	13,08

	Histoire	Géographie
CAER		
Présents	76	96
Admis	29	36
Moyenne	13	13,67
CAPES		
Présents	70	59
Admis	38	25
Moyenne	13,13	14,56

Origines géographiques des candidats admis

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	3	2	5
Amiens	2	1	3
Besançon	0	0	0
Bordeaux	1	5	6
Caen	0	4	4
Clermont-Ferrand	1	0	1
Corse	2	0	2
Créteil-Paris-Versailles	15	16	31
Dijon	0	0	0
Grenoble	0	1	1
Guadeloupe	0	0	0
Guyane	3	0	3
La Réunion	1	0	1
Lille	1	3	4
Limoges	1	2	3
Lyon	1	6	7
Martinique	1	0	1
Mayotte	2	0	2
Montpellier	3	5	8
Nancy-Metz	2	0	2
Nantes	8	3	11
Nice	0	3	3
Nouvelle-Calédonie	0	1	1
Orléans-Tours	3	2	5
Poitiers	1	0	1
Polynésie française	0	0	0

Reims	0	0	0
Rennes	1	5	6
Rouen	0	1	1
Strasbourg	4	1	5
Toulouse	7	4	11

Titres des candidats admis

Titre ou diplôme requis	CAER			CAPES		
	Nb. d'admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Nb. d'admissibles	Nb. présents	Nb. admis
	CAER			CAPES		
DOCTORAT	9	9	6	13	13	7
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	5	5	0	5	5	4
MASTER	97	93	38	64	63	27
GRADE MASTER	1	1	0	2	2	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	1	1	1	0	0	0
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	1	1	1	0	0	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	1	1	0	1	1	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	0	0	0	1	1	0
LICENCE	29	26	6	24	23	11
M1 OU EQUIVALENT	31	31	11	19	19	11
DIPLOME POSTSECONDAIRE 3 ANS	2	2	1	0	0	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	1	1	0	3	3	1
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	1	1	1	2	1	1
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	0	0	0	1	1	1

II - – L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne / CAER prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

1 - Présentation et expression : respect des consignes réglementaires

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont respectées par le plus grand nombre des candidats. Pour autant, il semble, pour certains, utile de revenir sur quelques consignes et précautions. Quelques dossiers restent étrangers aux attentes du jury : les propos restent vagues, sans ancrage disciplinaire, sans aucune expérience d'enseignement évoquée ni même d'observation précise.

Par ailleurs, comme aux sessions précédentes, le jury a dû éliminer un nombre encore trop élevé de dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l'écrit (*cf.* discipline déclarée histoire alors que le dossier contenait une séquence de géographie ou l'inverse).

Le jury a dû refuser des dossiers non certifiés par le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une absence totale de certification ou de l'absence du cachet de l'établissement authentifiant une signature qui, demeurée seule, est sans valeur.

Enfin, ont été écartés comme non conformes les dossiers dont le nombre de pages dépassait celui autorisé. Cette situation est justifiée aussi bien par les règles définies par le BO que par le souci d'un traitement équitable de tous les candidats.

Par ailleurs, de rares dossiers sont toujours mal reliés, ce qui peut amener à la perte d'une partie. Du point de vue de la forme, des dossiers rédigés en grands blocs denses ne laissant pas apparaître de structuration sont d'une lecture difficile. La maîtrise de l'outil informatique est requise comme une compétence incontournable.

Le respect des règles formelles, y compris celles de l'orthographe, n'est pas anodin pour des professeurs. Les correcteurs notent à cet égard que des progrès restent à faire et que rares sont les dossiers exempts de fautes d'orthographe.

Le jury rappelle que le copier / coller d'extraits d'ouvrages, qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet, est proscrit. Il convient de rester vigilant sur le plagiat, les correcteurs y sont régulièrement confrontés. Précisons que le jury dispose d'un accès internet qui permet quelques vérifications. Dans quelques cas, certains membres du jury ont même pu identifier leur propre production. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites.

Toute copie, au-delà de la citation présentée comme telle, peut conduire à la mise à l'écart du dossier par l'attribution d'une note très faible, voire à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée. Le jury, comme chaque année, se réserve le droit, en cas de plagiat manifeste, de transmettre au Ministère qui décide éventuellement de l'exclusion du concours, après les constatations de rigueur.

2 - Parcours professionnel :

Un minimum de recul professionnel sur les expériences professionnelles est attendu. Un regard réflexif reste encore trop souvent absent. Cette première partie de l'épreuve reste mal comprise par beaucoup de candidats qui présentent dans les faits un *curriculum vitae*.

Cette partie invite pourtant les candidats à « *décrire les responsabilités qui leur ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de [leur] parcours professionnel* » (JORF du 3 mai 2011). Il s'agit donc bien de distinguer des étapes et de préciser en quoi chacune d'entre elles a permis de développer des compétences professionnelles. Il s'agit par conséquent de proscrire le CV comme l'énumération de postes, d'expériences ou encore des compétences attendues d'un enseignant.

Le jury attend du candidat qu'il organise son travail à partir de quelques compétences, en s'appuyant sur des expériences vécues. Il s'agit notamment de faire preuve de recul mais aussi d'analyse, en somme d'un regard réflexif sur son parcours pour montrer les compétences d'un enseignant déjà acquises ou dont la maîtrise est engagée. Nous conseillons également aux candidats d'éviter d'écrire son passé sous l'angle de la prédestination : une nouvelle orientation professionnelle est, par exemple, parfaitement légitime pour peu qu'elle soit motivée. Par ailleurs, des parcours très éloignés de l'enseignement et pourtant très riches de compétences (à l'étranger, en entreprise) mériteraient d'être mieux articulés aux compétences attendues d'un enseignant en Histoire-Géographie.

Les expériences dans l'enseignement méritent d'être contextualisées pour donner au jury la possibilité d'apprécier les efforts faits par le candidat pour acquérir une connaissance suffisante tant du système éducatif que des contenus de programmes disciplinaires. On peut ainsi évoquer les types d'établissements fréquentés, leur configuration et leur organisation propre, les types de publics scolaires rencontrés, les modalités de travail en équipes pédagogiques et/ou disciplinaires. Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés. S'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple), qu'a-t-on fait pour y remédier ? D'autre part, bien des enfants sont en difficulté scolaire sans pour autant relever d'une situation de handicap, mais ils restent peu évoqués dans les dossiers. Le candidat doit mettre en valeur ce qui est transposable de son expérience au collège ou au lycée général et technologique. Par ailleurs, il s'agit bien d'articuler ces expériences avec le référentiel des compétences attendues, sans pour autant reconstituer un catalogue de compétences estimées acquises qui restent à analyser.

Concernant la dimension disciplinaire, qui a été occultée par un certain nombre de candidats, le jury rappelle qu'il s'agit à travers ce concours de recruter des professeurs d'histoire et de géographie. Il attend que cette partie du RAEP intègre une réflexion sur les objectifs de nos disciplines qui aille au-delà d'affirmations communes : « former des citoyens », « donner une culture générale ou développer l'esprit critique ». Cette réflexion doit concerner autant la géographie que l'histoire. Le candidat doit mettre en exergue les enjeux du thème étudié qui seront la base du travail didactique à élaborer. Il doit s'appuyer sur l'expérience de la classe et faire le lien avec la formation universitaire qui, si elle n'a pas besoin d'être minutieusement détaillée, ne doit pas être oubliée dans le RAEP. De même, le jury attend un travail problématisé ou organisé autour d'un questionnement.

Là encore, une liste d'ouvrages ou encore de notions ne constitue par une analyse scientifique. Le candidat doit faire la preuve de sa maîtrise des notions de base ou de mots-clés incontournables. Il faut procéder à un tissage entre cette dimension scientifique et la construction didactique et pédagogique, une cohérence doit apparaître entre les deux parties.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique :

L'exigence de ces concours internes donne à cette partie du RAEP, consacrée à l'analyse d'une situation concrète, une valeur discriminante. Cette partie doit permettre au jury d'appréhender les pratiques pédagogiques du candidat, son positionnement, voire d'identifier des postures différentes selon des situations d'apprentissage proposées. Précisons d'ores et déjà que le cours dialogué ne peut suffire aujourd'hui pour garantir les apprentissages et tout particulièrement la maîtrise des compétences. *Les élèves doivent « faire » pour apprendre* si bien que le jury attend une certaine variété de pratiques, de situations d'apprentissage qui permettent par exemple d'exercer l'autonomie des élèves.

Le candidat est libre d'exposer une réalisation qui s'est déroulée en une séquence ou en une séance - même si le second cas permet d'entrer plus dans le détail -, mais il doit l'exprimer clairement et en indiquer le contexte au regard de sa programmation et dans la progression des apprentissages. Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement le contexte de l'établissement) ?... Une précaution : trop de candidats essaient de mettre en valeur les difficultés de leurs élèves sans montrer comment ils adaptent leur enseignement pour y faire face.

Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui sera ensuite transposée didactiquement. Cette partie scientifique ne doit en effet pas être déconnectée de l'expérience analysée. Ce premier temps reste trop souvent négligé, parfois même absent, ce qui conduit le jury à écarter les dossiers jugés trop superficiels en ce domaine. On ne peut enseigner l'histoire ou la géographie sans être au courant et maîtriser *a minima* les problématiques majeures de ces disciplines. Parfois même les notions, parfois les plus élémentaires, ne sont pas maîtrisées. La référence aux programmes ou aux fiches « Ressources pour faire la classe » publiées sur Eduscol ne suffit pas. Prendre pour principale base les manuels des élèves du niveau concerné n'est pas acceptable.

Sans exiger une approche érudite, le jury attend que les connaissances des candidats soient suffisamment solides et actualisées. Des lectures s'imposent pendant la préparation pour rafraîchir, mettre à jour ou compléter ses connaissances. Dans ce cadre, on ne peut que conseiller aux candidats la mobilisation de ressources faciles d'accès comme la *Documentation photographique* et des sites comme *Géoconfluences* (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>) ou le Portail national histoire et géographie (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>) qui peuvent constituer de premières aides précieuses.

Dans le même temps, il ne s'agit pas d'élaborer une compilation d'articles de synthèse, piochés ici et là. Le jury invite les candidats à se focaliser sur quelques références réellement lues, maîtrisées et utilisées de manière pertinente. Il faut veiller à l'évidence à garder contact avec les grands renouvellements de la recherche pour éviter des sources bibliographiques souvent non actualisées. Le candidat aura intérêt à se prémunir contre trop « d'emprunts », avec des sources souvent absentes. Ce travail doit être personnel et conduire à formuler une problématique scientifique préalable à la problématique destinée aux élèves. On ne doit pas ici se limiter à une simple bibliographie et sitographie. Cette partie doit se traduire par une transposition didactique.

La dimension didactique reste assez souvent introduite de façon maladroite : énumération des compétences du socle ou des capacités, proposées avec les programmes au fil de la présentation elle-même ou parfois même par recopiage partiel des items du LPC. L'enjeu est avant tout l'articulation entre le volet scientifique et le volet pédagogique. L'étude de cas en

géographie et le sujet d'étude en histoire restent souvent mal appréhendés. La place et le statut des documents dans la séance demeurent souvent flous ou ne font pas l'objet d'une vraie réflexion.

Mais le défaut majeur dans la conception de l'enseignement de l'histoire comme de la géographie, parfois réduit à l'acquisition de définitions, est que le factuel l'emporte souvent sur le sens. La problématisation est l'étape cruciale pour donner du sens à son enseignement. Elle implique une bonne maîtrise des programmes et de leurs objectifs d'apprentissage. Les meilleurs dossiers sont ceux qui montrent comment passer d'une problématique scientifique argumentée à une problématique « élève » mise en oeuvre par des activités adaptées. On attend alors du candidat qu'il explicite ses choix.

La mise en oeuvre pédagogique fait l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs qui sélectionnent les propositions de qualité. Le jury est très sensible à une mise en activité réelle des élèves, à la place qui leur est consacrée dans la leçon. Trop souvent, le professeur est l'unique acteur de la séance, de la leçon, laissant, au mieux, les élèves dans la situation d'auditeurs. Dans ce contexte, répétons que le cours dialogué, entrecoupé de temps de « mise en activité des élèves » et qui reste le modèle dominant, a du mal à convaincre les membres du jury. Dans beaucoup de dossiers, il est difficile de savoir ce que font précisément les élèves.

Le jury attend des dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir entre eux et avec l'enseignant. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Comment concrètement s'est déroulée cette heure ou cette séquence ? Quels objectifs ont été posés avec la classe ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Comment s'élaborent les traces écrites ? Quelle attention à ceux qui sont en difficulté et quel étayage leur apporter ? Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles répond un bon dossier.

Le jury sera toujours sensible aux pratiques originales ou innovantes à condition qu'elles soient conduites avec rigueur. Proposer, par exemple, une expérience de tâche complexe ne peut se faire que si l'on sait de quoi il s'agit et comment cela se conduit. De même la différenciation pédagogique, presque systématiquement évoquée, se limite souvent à deux techniques : travailler en îlots et préparer des documents spécifiques pour les élèves « dys ». Dans quelques cas, il s'agit d'ajouter des questions aux questions ce qui laisse peu de chances aux élèves concernés d'atteindre à l'issue du temps imparti la fin du questionnement. Il est éclairant de constater que la différenciation pédagogique n'est jamais mentionnée pour les élèves en réussite. La remédiation est une stratégie très rarement évoquée mais qui débouche trop souvent sur une phase d'autosatisfaction du candidat qui laisse le jury perplexe.

Là encore, le candidat doit s'interroger sur les limites de l'approche pédagogique proposée. Il n'est pas bon que la variété des situations d'apprentissage se réduise à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film. En amont, le choix des documents est essentiel et gagnerait à être explicité et justifié. Les TICE sont souvent évoquées comme un exercice imposé sans que soit clairement montrée quelle plus value elles apportent dans le cas présenté. La caractéristique de la majorité des dossiers que le jury n'a pas retenus est en effet l'aspect strictement descriptif. Ils donnent pourtant le sentiment que le candidat a cru bien faire en listant les notions, les compétences, les documents, et en rappelant pas à pas ce que faisait ou disait le professeur. Certaines réalisations pédagogiques sont irréalistes et surtout artificielles. Le jury, composé de professeurs d'expérience, sait ce qui est faisable en une séance ou une séquence. Ajoutons que le jury est peu sensible au vocabulaire ampoulé, surtout quand il est utilisé pour décrire des réalités pédagogiques très banales. La posture réflexive doit

être au rendez-vous. Trop peu de candidats s'interrogent sur ce que les élèves ont réellement appris au terme de la leçon.

Notons aussi que les candidats ayant manifestement lu les rapports de jury, donnent parfois le sentiment de chercher à éviter des écueils plutôt qu'à oser de vraies propositions de mise en œuvre sortant un peu du lot. Nous le rappelons : il s'agit d'un concours, le candidat doit donner au jury l'envie de l'entendre à l'oral.

Ces conseils sont valables pour tous les candidats. Le jury attire l'attention des candidats professeurs des écoles sur le fait que le travail qu'ils présentent doit clairement s'inscrire dans les disciplines histoire ou géographie, à l'exclusion de tout autre enseignement (EMC par exemple). Il est souhaitable qu'ils explicitent ce qui, dans leur proposition, serait transposable dans le second degré.

4 — Annexes

Les annexes ont pour but d'éclairer le jury sur la façon dont s'est construite et déroulée la séance ou la séquence pédagogique. Les documents choisis n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils doivent être pertinents et être articulés au dossier. Dans le cas contraire, ces annexes peuvent finir par desservir le candidat.

Les copies d'élèves corrigées apportent peu de choses, d'autant qu'elles sont souvent choisies pour montrer les travaux d'un bon élève, d'un élève moyen et d'un dernier en difficulté. Elles sont très pertinentes quand le candidat prend le temps de les analyser, au regard de ce qui a été fait en classe par les élèves et de ce que le professeur veut véritablement évaluer.

Des documents sur lesquels on a travaillé, avec leurs consignes ou leur questionnement, des réalisations d'élèves en autonomie, seuls ou en groupes, sont plus significatifs. Des documents qui indiquent que l'on s'est soucié d'une vraie progression des apprentissages et d'une construction réfléchiée de compétences sont valorisés par le jury. De manière générale, la réflexion attendue sur l'évaluation ne doit pas se limiter à la prise en compte de l'évaluation finale et des notes des élèves mais plutôt une réflexion sur le dispositif pédagogique. Beaucoup de candidats confondent évaluation des élèves et évaluation du dispositif.

Une inflation de documents est plus préjudiciable que profitable au candidat. Les annexes ne doivent pas servir à tenter de contourner la limitation du nombre de pages du dossier en y exprimant ce qui n'a pu être écrit. Dans le cas où cela est manifeste, les membres du jury ne peuvent que pénaliser le candidat.

En conclusion :

Le candidat doit prendre très au sérieux cette première étape. D'excellents dossiers ont constitué un bonus appréciable au moment de l'admission et ont même sauvé certains candidats qui avaient fait un oral en demi-teinte. Dans un concours exigeant, la rédaction du RAEP doit être rigoureuse pour passer le cap de l'épreuve d'admissibilité.

Le jury attend des candidats qu'ils aient mené une véritable réflexion sur leur parcours professionnel. Il est particulièrement attentif à la sincérité des réalisations qui lui sont présentées. Les membres du jury ont trop d'expérience pour attendre une séance ou une séance « parfaite ». Ils valorisent toujours le candidat qui, ayant posé une vraie problématique scientifique, a eu le souci d'associer ses élèves à la construction de leurs savoirs et de leurs compétences, et de porter un regard critique sur ce qui a été fait en classe.

III --L'épreuve orale d'admission

Le lycée professionnel Etienne Oehmichen de Châlons-en-Champagne a accueilli du 17 au 21 avril 2017 les épreuves orales. Grâce à l'investissement du proviseur et du personnel, les candidats et le jury ont disposé d'excellentes conditions de travail.

1 – Une épreuve orale aux exigences claires

- **Le format de l'épreuve.**

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 aisément consultable à partir du site *devenirensignant.gouv.fr*. Il est important que les candidats s'y réfèrent et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Rappelons qu'il s'agit d'analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury ». Ce dossier porte sur un sujet d'histoire ou de géographie, de collège ou de lycée. Le candidat concourt à l'oral dans la discipline qu'il n'a pas choisie pour son dossier de RAEP, mais il ne doit en aucun cas préjuger du niveau de classe sur lequel portera l'interrogation. Le Capes et le CAER sont en effet des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée ; le jury peut donc choisir n'importe quel niveau d'enseignement du collège et du lycée général et technologique pour constituer un dossier, indépendamment des parcours des candidats. Le niveau d'enseignement retenu est toujours mentionné dans le libellé du sujet.

Le candidat dispose de deux heures de préparation pour répondre aux consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors du dossier lui-même. L'oral dure une heure au maximum. Le candidat s'exprime d'abord pendant 15 minutes maximum dans le cadre de son exposé. Il s'entretient ensuite avec le jury pendant 45 minutes maximum.

Le jury rappelle que les candidats ne doivent surtout pas négliger cette épreuve orale d'admission. Affectée d'un coefficient 2, elle est déterminante dans la réussite de leur projet professionnel.

- **Le dossier : un aspect capital de l'épreuve.**

Le dossier joue un rôle essentiel dans la réussite de l'épreuve d'admission. Il comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et une production d'élèves ».

Afin d'assurer un traitement équitable entre les candidats, le jury a maintenu la forme standardisée des dossiers adoptée depuis plusieurs années. La première page indiquait le sujet, le sommaire des documents sélectionnés (des extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, de textes scientifiques, de manuels et une production liée à la pratique de la classe) et trois consignes auxquelles le candidat devait répondre dans son exposé. Comme les années précédentes, ces dernières étaient :

1. *En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, formulez une problématique et dégagez les objectifs du sujet proposé.*
2. *Confrontez les démarches proposées par les extraits de manuels. Pour cela, vous tiendrez compte : des textes officiels, de l'état des connaissances scientifiques, de votre problématique et de vos objectifs.*
3. *Proposez un découpage en séances du sujet proposé. Commentez la production liée aux pratiques de classe et proposez une évaluation ».*

La pérennité de cette mise en forme doit permettre au candidat de se préparer efficacement. Le jury déplore pourtant régulièrement que trop de prestations s'affranchissent des consignes indiquées. Il est essentiel que le candidat traite ces trois points, dans un temps raisonnable, sans en négliger aucun. Il s'agit en effet pour lui de faire la démonstration de ses compétences professionnelles, fondées sur le respect et la compréhension des textes officiels, sur de bonnes connaissances scientifiques et sur une réflexion pédagogique solide.

Le jury a fait le choix cette année encore de proposer des dossiers dont les libellés correspondent à des thèmes ou des parties des programmes officiels.

Parmi les dossiers proposés aux candidats à la session 2017, figurent :

Epreuves orale en histoire, niveau collège :

- ✓ Enseigner « Au fondement de la Grèce : cités, mythes, panhellénisme » en classe de sixième.
- ✓ Enseigner « L'Europe des Lumières » en classe de quatrième.
- ✓ Enseigner « Les régimes totalitaires dans les années 1930 » en classe de troisième.

Epreuve orale en histoire, niveau lycée :

- ✓ Enseigner « La République, trois républiques » en classe de première ES.

Epreuve orale en géographie, niveau collège :

- ✓ Enseigner « Où sont les hommes sur la Terre ? » en classe de sixième.
- ✓ Enseigner « Les espaces majeurs de production et d' échanges » en classe de quatrième.

Epreuve orale en géographie, niveau lycée :

- ✓ Enseigner « Villes et développement durable » en classe de seconde générale et technologique.
- ✓ Enseigner « L' Amérique : puissance du Nord, affirmation du Sud » en classe de terminale scientifique.

Les candidats noteront que les sujets relevant d'un niveau d'enseignement du collège porteront en 2018 sur les programmes mis en vigueur à partir de la rentrée 2017.

• **Prendre en main le dossier : quelques règles à suivre.**

Le jury constate avec satisfaction de réels progrès quant au respect du format de l'exercice. Il n'en demeure pas moins que plusieurs candidats semblent méconnaître les règles élémentaires de prise en main du dossier qu'il est donc nécessaire de rappeler.

Le jury doit tout d'abord insister sur l'importance du dossier. Il constate en effet que ce dernier est fréquemment sous-exploité. En n'utilisant pas les documents proposés, des candidats se privent d'une indispensable ressource. La citation pertinente d'un texte scientifique et l'analyse rigoureuse d'un document présent dans un manuel sont par exemple de réels atouts pour étayer un propos, intéresser et convaincre le jury.

De même, il est essentiel que les candidats s'astreignent à répondre aux consignes qui figurent sur la première page du dossier. Les éclairages qui suivent reprennent ces dernières

successivement, mais les candidats se garderont de les envisager déliées les unes des autres. La qualité de leur prestation repose pour beaucoup sur leur capacité à articuler les différentes dimensions explorées.

Le jury attend tout d'abord d'un candidat qui soit capable d'identifier et d'exprimer les enjeux scientifiques du sujet proposé dans le dossier. Cela suppose qu'il s'appuie des connaissances historiographiques et épistémologiques maîtrisées. Le jury regrette que cette dimension scientifique soit encore absente de certains exposés et que des candidats ignorent les références qui leur permettraient d'étayer leur propos. Dans ce domaine, un meilleur usage des extraits des textes scientifiques pourrait être fait. Le jury rappelle que ces derniers sont destinés à soutenir la réflexion et à orienter la problématisation. Il importe donc de les exploiter.

L'analyse des manuels ne saurait se réduire à une description des pages proposées. Les candidats veilleront à lire attentivement la rédaction de la deuxième consigne. Il s'agit de réaliser une analyse au regard des textes officiels, des connaissances scientifiques, de la problématique et des objectifs énoncés. Celle-ci doit permettre de mesurer la réflexion des candidats et leur capacité à exercer leur liberté pédagogique. Elle suppose l'expression d'un recul réflexif. Il est par exemple inutile d'indiquer le nombre ou la nature de documents d'une double-page si aucune conclusion n'en est tirée au regard des éléments précités. Dans le même temps, le respect du temps imparti doit conduire les candidats à demeurer vigilants et à ne pas vouloir tout dire. Il leur appartient donc de choisir les éléments significatifs qui permettent de critiquer (au sens premier du terme) les pages proposées. D'une manière générale, le jury n'attend pas que les candidats fassent état de leur préférence, mais qu'ils comparent et évaluent la pertinence des démarches et des supports, le respect des programmes, l'efficacité des questionnements, etc. C'est un exercice qui suppose un entraînement en amont et que les candidats ont intérêt à investir plus rigoureusement.

La dernière consigne est, le plus souvent, maltraitée par les candidats, qui se limitent trop souvent à exposer rapidement un plan et à esquisser une évaluation. Le jury rappelle donc l'importance de conserver un temps suffisant d'exposé pour prendre correctement en charge cette partie de l'épreuve. Le séquençage présenté n'a de sens que s'il est mis en rapport avec les objectifs poursuivis par le candidat. Il revient à ce dernier d'expliquer les choix effectués et de préciser les modalités d'apprentissage adoptées. Il est important de pouvoir rendre compte de la mise en activité des élèves. Le commentaire de la production liée à la classe et la proposition d'une évaluation doivent évidemment être articulés avec ces éléments. C'est ainsi la cohérence d'une réflexion professionnelle que peut faire valoir le candidat. D'une manière générale, le jury ne saurait trop conseiller aux candidats d'appuyer leur présentation sur des situations concrètes, qu'ils peuvent naturellement puiser dans leur expérience. Comme chaque année, les commissions ont en effet regretté que la mention des élèves soit restée si rare. Le commentaire de la pratique liée à la classe ne peut pourtant être réalisé *in abstracto*. Il n'est pas inutile de rappeler ce que le rapport précédent indiquait à ce propos : « *Le jury a apprécié les candidats qui prenaient le temps de décrire précisément une séance, des temps d'apprentissage, d'en montrer les enjeux et donc les choix réalisés, sans oublier quelques perspectives sur la mise en œuvre avec les élèves. C'est souvent le moment privilégié pour évoquer la place du numérique dans nos enseignements, d'évoquer la différenciation pédagogique ou encore les remédiations possibles.* ».

Le jury a constaté à nouveau une difficulté de nombreux candidats à gérer convenablement le temps de l'exposé. Il rappelle que les candidats disposent de 15 minutes **au maximum** pour présenter le fruit de ses réflexions. Cette règle est inscrite dans l'arrêté du 19 avril 2013 et garantit l'équité entre les candidats ; le jury ne peut donc accorder de temps supplémentaire à l'un d'entre eux et peut se voir contraint d'interrompre un exposé. A l'inverse, il est souhaitable que soient utilisées pleinement ces quinze minutes ; or, trop de candidats ont hâtivement survolé la dernière consigne alors même qu'ils avaient fini avec trois à cinq minutes d'avance sur le temps imparti. Le jury rappelle que la gestion efficace du temps disponible est une capacité nécessaire à l'exercice du métier. Il invite les candidats à ne pas déséquilibrer trop fortement leur exposé et à ne pas passer un temps déraisonnable sur la confrontation des démarches des manuels comme ce fut le cas cette année pour beaucoup d'entre eux.

L'exposé suppose donc un entraînement sérieux. Ce dernier permet d'envisager ensuite l'entretien avec le jury, lequel « a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat ». Il s'agit de mesurer la connaissance par le candidat de la discipline non-évaluée dans le dossier, du système éducatif, des autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur, notamment l'enseignement moral et civique.

2 - Des critères d'évaluation connus.

Comme le laisse voir le large éventail des notes attribuées, la qualité des prestations des candidats a été, cette année encore, d'une grande variété. Pour l'apprécier, le jury dispose d'une grille d'analyse commune à l'ensemble des commissions d'oral à laquelle le candidat peut se reporter pendant sa préparation. Elle figure en annexe de ce rapport et indique les critères objectifs sur lesquels s'appuie l'évaluation.

Ces critères ne doivent pas surprendre. Le CAPES interne et le CAER sont des concours de recrutement de professeurs d'histoire-géographie. Le jury est donc d'une grande vigilance quant à la solidité des candidats. Ces derniers doivent faire la démonstration de leur maîtrise des disciplines qu'ils souhaitent enseigner, de la qualité de leur réflexion pédagogique, de leur connaissance du système éducatif et de leur capacité à s'y intégrer.

Légitimement attaché à la qualité du recrutement, le jury se montre dans le même temps réaliste dans le questionnement qu'il conduit et bienveillant dans le regard qu'il porte sur les prestations proposées par les candidats. Les éléments qui suivent ne sont pas exhaustifs mais doivent permettre à ces derniers de se préparer au mieux.

- **Une bonne maîtrise de nos disciplines est indispensable à la réussite.**

Les candidats doivent se rappeler qu'ils souhaitent enseigner l'histoire et la géographie. L'épreuve orale conduit donc le jury à évaluer la maîtrise des concepts, notions, démarches et programmes propres à ces deux disciplines. Ce dernier sanctionne inévitablement les lacunes observées dans l'une ou l'autre.

D'une manière générale, une bonne maîtrise des attentes scientifiques est indispensable à la réussite de l'épreuve. Le jury n'attend pas des candidats une improbable érudition mais il est en revanche en droit d'exiger la connaissance d'ouvrages fondamentaux, la maîtrise de notions et de repères essentiels et l'expression d'une culture générale suffisante. Les imprécisions du

vocabulaire, parfois même l'utilisation de termes dont le sens n'est à l'évidence pas maîtrisé (brutalisation, ville-monde, mythe, habiter, démocratie, état totalitaire, étude de cas, repères...) et les carences sur des questions inscrites dans les programmes scolaires sont de très mauvais signaux envoyés au jury. Un effort de préparation rigoureux devrait permettre de surmonter ces difficultés, mais le jury déplore par exemple, pour la troisième fois depuis 2015, la méconnaissance des institutions de la France et de l'Union européenne. Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et du vocabulaire de l'histoire et de la géographie sont indispensables à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

De la même façon, les candidats doivent connaître et rendre compte avec rigueur des démarches adoptées en histoire et en géographie, en dépassant l'énoncé de propos généraux (« travailler l'esprit critique » par exemple). Savoir reconnaître une étude de cas en géographie n'est pas l'assurance d'en comprendre le sens, l'intérêt, les limites. Il appartient donc au candidat de clarifier les termes employés, de montrer qu'ils maîtrisent les démarches évoquées et qu'il est capable de les inscrire dans une progressivité des apprentissages réaliste.

- **Les candidats doivent être capables de formuler et de justifier des choix cohérents.**

La maîtrise de nos disciplines doit s'accompagner d'une réflexion pédagogique solide. Les candidats éviteront donc de recourir à des formules dont ils ne sont pas en mesure de préciser le sens (« mettre les élèves en autonomie », « différencier les apprentissages », etc.). Le jury n'attend pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves. Il appartient donc au candidat de faire la preuve de sa compréhension des évolutions pédagogiques souhaitées par l'institution et de sa capacité à les transcrire dans le quotidien de la classe.

Cela suppose que les élèves soient présents dans les réflexions menées et que le propos n'hésite pas à les mentionner. Il importe de décrire et d'expliquer les démarches adoptées pour permettre les progrès des élèves, les activités qui leur sont proposées, les documents qui leur sont soumis, etc. Les candidats veilleront à ne pas demeurer évasifs sur ces questions. Le jury attend en effet que soient précisés les objectifs d'une séquence, les dispositifs retenus pour la mener, les tâches proposées aux élèves, le degré d'autonomie qui est laissé à ces derniers, les moyens d'évaluer les progrès réalisés, les remédiations possibles, etc. Le recours à certains documents du dossier (issus des pages des manuels par exemple) peut conforter avantageusement la démonstration.

Les candidats ont cette année fait un effort pour échapper à la logique du cours dialogué et introduire de la variété dans leurs approches. La place du numérique s'accroît progressivement. Ce sont des évolutions dont le jury se réjouit. Elles doivent toutefois s'accompagner d'une réflexion plus approfondie sur le sens des dispositifs proposés. Les candidats ne manqueront pas d'être interrogés sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués. Il n'est par exemple pas souhaitable, comme l'a fait un candidat, de vanter la disposition des élèves en îlots sans être capable d'en expliquer le bénéfice au regard des objectifs poursuivis. Le jury rappelle à cet égard que le dispositif est au service des apprentissages, et non l'inverse.

La capacité à faire des choix au regard des objectifs doit se traduire également dans la proposition d'une évaluation à la fin de l'exposé du candidat. Dans ce domaine, les examens (DNB et baccalauréat) continuent d'encadrer trop fermement les propositions. Le jury invite le candidat à explorer toute la gamme des évaluations possibles et à ne pas se limiter à une évaluation sommative calquée sur les exercices des examens. L'évaluation des compétences

des élèves ouvre par exemple la voie à une grande variété d'évaluations possibles permettant une réflexion intéressante sur la différenciation des apprentissages et/ou l'usage du numérique. Elle permet de s'affranchir du traditionnel devoir surveillé de fin de chapitre, voire d'ouvrir une fenêtre sur la question du rythme des acquisitions des élèves. Le jury ne souhaite imposer aucun schéma en la matière mais il insiste pour que l'évaluation n'échappe pas à la réflexion professionnelle et que le candidat soit en mesure d'en expliquer le sens, les objectifs et l'utilité, mais aussi qu'il puisse la situer dans une progression des apprentissages qui, trop souvent, demeure impensée.

Dans tous les cas, le jury apprécie la cohérence et le réalisme de propositions dont il ne manque pas de mesurer l'adéquation aux programmes.

- **L'attitude adoptée doit correspondre à l'ambition affichée.**

Le jury constate avec plaisir que, dans leur grande majorité, les candidats ont adopté une attitude adaptée au passage d'un concours de la fonction publique. Il convient cependant de rappeler aux rares personnes ayant négligé le respect des formes que ces dernières ne sont pas anodines. Manier un registre de langue approprié, adopter une attitude corporelle adaptée et une tenue vestimentaire convenable sont autant de signes de l'importance que l'on attache à son intégration possible dans un corps de la fonction publique. A l'inverse, la familiarité, la nonchalance, la suffisance ou la volonté d'influencer le jury par la mention de détails personnels sont totalement déplacées. Il appartient au candidat d'adopter une attitude courtoise, exempte d'agressivité et de fausse complicité. Il peut compter sur la bienveillance des personnels qui, tous, veillent à créer les conditions d'une atmosphère sereine.

Le jury apprécie particulièrement la capacité des candidats à faire vivre leur propos et à entrer en dialogue avec lui. Les meilleures prestations ont souvent été le fait de personnes dynamiques et réactives, qui ont conforté par leur attitude l'impression favorable donnée par la maîtrise des questions abordées. La grande passivité de certains candidats et leur difficulté à participer à un échange ont à l'inverse nui à leur réussite. Le jury a par exemple été étonné de rencontrer quelques candidats s'exprimant d'une voix inaudible ou incapables de détacher leur regard de leurs notes.

Le jury est également sensible à l'honnêteté intellectuelle dont doivent faire preuve les candidats. Celle-ci doit conduire à reconnaître son ignorance lorsque c'est nécessaire, et s'interdire de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) non-connues. Il est inopportun de vouloir duper le jury à l'aide de quelques noms lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la familiarité avec un ouvrage, un auteur...

La réussite au concours suppose aussi que le candidat ait fait preuve, en amont de l'oral, d'une ouverture d'esprit et d'une curiosité qui lui ont permis d'élargir sa perception du métier au-delà du seul cours d'histoire-géographie. Il est ainsi tout à fait regrettable que les finalités de l'enseignement moral et civique demeurent, dans bien des cas, méconnues. Il convient de rappeler que cet enseignement est attribué aux professeurs d'histoire-géographie dans les collèges et qu'il peut l'être – c'est fréquemment le cas – dans les lycées. Ne serait-ce que pour cette raison (et tant d'autres qu'il n'est pas utile de rappeler ici tant elles sont évidentes), les candidats ne peuvent méconnaître les principes et les valeurs de la République française. Le jury a constaté de grandes différences dans la maîtrise de ceux-ci. Des candidats ont par exemple fait la preuve d'une connaissance fine du principe de laïcité, tandis que d'autres se sont gravement mépris sur sa lettre et son esprit. Les programmes d'enseignement moral et civique

demeurent en outre trop souvent méconnus. Les candidats ne peuvent en rester à une approche empirique de cet enseignement, reposant sur les observations menées en établissement. Ils doivent s'interroger sur l'ambition que les programmes portent, les démarches qu'ils recommandent, les objets qu'ils préconisent d'étudier, etc.

Le jury est également vigilant à la connaissance du système éducatif. Les progrès enregistrés ces dernières années dans ce domaine se confirment. De nombreux candidats parviennent à expliquer de façon claire le fonctionnement d'un EPLE et le cadre dans lequel s'inscrit l'action du professeur d'histoire-géographie. Le jury s'en réjouit. Il attire en même temps l'attention sur l'importance de connaître des dispositifs et enseignements auxquels les candidats seront parties prenantes : la perception de l'accompagnement personnalisé, des TPE, des enseignements d'exploration, de l'enseignement de défense, de l'histoire des arts pour n'en citer que certains, demeure encore floue pour beaucoup car trop dépendante des expériences vécues par chaque candidat en établissement.

3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral

Les conseils énoncés dans les précédents rapports restent d'actualité. Il appartient aux candidats de les mettre en œuvre. Le présent rapport met l'accent sur trois conditions nécessaires à la réussite : la lecture des textes officiels, le développement d'un niveau de maîtrise satisfaisant de nos disciplines, le renforcement de la réflexion pédagogique et de la connaissance du système éducatif.

- **Les candidats doivent prendre le temps de se familiariser avec les textes officiels qui encadrent l'épreuve et le métier auquel ils aspirent.**

Le jury rappelle tout d'abord que la réussite au concours suppose de connaître les modalités de l'épreuve orale d'admission. L'arrêté du 19 avril 2013 qui les précise est facilement accessible. Les candidats peuvent par exemple tirer profit d'une consultation du site *devenirenseignant.gouv.fr*.

La lecture des rapports du jury successifs permet également de prendre la mesure de l'épreuve. Les futurs candidats gagneront à les utiliser pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des outils leur permettant notamment d'orienter leurs efforts et d'éviter la dispersion.

Il est également important qu'ils connaissent le métier auquel ils aspirent. La mention d'une vocation ancienne par de nombreux candidats est certes positive, mais elle ne pallie pas la prise en compte de la professionnalisation des métiers de l'enseignement. Les candidats ne peuvent se contenter de simples déclarations d'intentions en la matière. Le jury les invite à mener une réflexion approfondie sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et ses implications, dans le but de mieux cerner les attentes de l'institution et de se préparer plus efficacement à y répondre.

La maîtrise des programmes, des dispositifs et des enseignements dans lesquels les candidats seront susceptibles d'intervenir en qualité de professeurs suppose quant à elle une lecture réfléchie des textes qui les fondent et l'analyse de mises en œuvre possibles. Les candidats

trouveront sur le portail national d'histoire-géographie (eduscol.education.fr/histoire-geographie/) une précieuse base de ressources pour les y aider et les orienter.

- **Les candidats doivent entretenir un degré d'expertise scientifique satisfaisant.**

Le jury se montre particulièrement vigilant sur le degré de maîtrise scientifique des candidats. L'ignorance des fondements épistémologiques et des notions des disciplines que l'on souhaite enseigner ne peut rester sans conséquence. A l'inverse, une connaissance satisfaisante de ces aspects permet d'élever le degré d'analyse des situations proposées et de formuler des choix pédagogiques pertinents, autant de qualités qui servent la réussite au concours.

Les candidats doivent donc intégrer à leur préparation une actualisation de leurs connaissances en matière d'historiographie et d'épistémologie. Il importe également qu'ils maîtrisent les questions inscrites dans les programmes d'enseignement du second degré et, plus généralement, qu'ils fassent la preuve d'une culture générale convenable. Pour reprendre la formule de Jules Ferry, il ne s'agit pas d'embrasser tout ce qu'il est possible d'apprendre mais bien ce qu'il n'est pas possible d'ignorer.

La bibliographie et la sitographie leur permettant de mener ce travail sont riches. Les candidats pourront tirer un grand profit des nombreuses ressources de vulgarisation accessibles. Les manuels à destination des étudiants de licence sont, par exemple, une entrée intéressante dans de nombreuses questions. Le jury attire également l'attention des candidats sur le profit qu'ils peuvent tirer d'une lecture attentive de références incontournables comme la *Documentation photographique* ou le site *Geoconfluences*. De nombreuses revues permettent également de rester en lien avec les évolutions de nos disciplines. A l'heure du numérique, les candidats disposent de nombreuses possibilités pour actualiser leurs connaissances : il n'est, par exemple, pas rare que les écrits et/ou les conférences d'auteurs incontournables soient librement accessibles sur internet.

- **La conception de cours est un bon moyen de préparer le concours.**

Le jury rappelle que la conception de cours est un moyen efficace de préparer le concours dès lors qu'elle permet au candidat de s'engager dans une démarche réflexive indispensable à la réussite des épreuves. Outre qu'elle oriente les efforts d'actualisation des connaissances en les adossant à un but précis, elle conduit à questionner les enjeux des questions enseignées et la pertinence des outils disponibles (manuels scolaires, sites, etc.), et à évaluer la qualité des démarches possibles.

Pour mener sa réflexion, le candidat pourra s'appuyer sur les fiches-ressources en ligne sur le site eduscol.gouv.fr. Le jury encourage également les candidats à profiter de l'expérience de professeurs confirmés, qu'ils enseignent nos disciplines ou non. Les questions de la différenciation des apprentissages, de l'évaluation des compétences des élèves, de la pluridisciplinarité sont, par exemple, intéressantes à évoquer au-delà des limites disciplinaires.

Ce rapport démontre ainsi une fois de plus que ce concours est exigeant, le jury veillant à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie. Cette exigence ne doit pas décourager. Elle est empreinte de réalisme et les épreuves du concours interne sont conçues pour des candidats qui, assumant des obligations professionnelles, ne peuvent

s'investir de la même façon dans leur préparation qu'un étudiant engagé dans d'autres voies de recrutement. Elle peut donc être satisfaite au prix d'une préparation sérieuse.

Ce rapport dresse les constats et dispense les conseils utiles à celle-ci. Le jury rappelle que leur prise en compte et la constance dans l'effort sont les conditions nécessaires à la réussite. Il invite ainsi chacun à s'engager avec confiance et détermination.

Annexe : formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions

DOCUMENT DE TRAVAIL CAPES Interne et CAER PC HISTOIRE - GEOGRAPHIE Session 2015	Nom patronymique :
	Prénom(s)
	Nom usuel :

Epreuve orale d'admission

Date :	Heure de passage
Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	

Dossier : Collège/ Lycée Histoire/Géographie	Classe (niveau) :
	SUJET :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
1/ Corpus documentaire : exploitation et entretien						
A : Compétences disciplinaires						
- Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens						
- Maîtrise des connaissances scientifiques						
- Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline						
B : Compétences didactiques						
-Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique)						
-Pertinence de la problématique et des objectifs						
-Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible						
-Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves						

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
2/ Entretien élargi						
-Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du corpus documentaire						
-Capacité à actualiser ses connaissances						
-Connaissance du système éducatif						
3/ Qualité de communication						
- Attitude du candidat						
- Qualité de l'expression et clarté du propos						
- Gestion du temps de l'exposé						
- Capacité d'écoute, de dialogue et de réactivité lors de l'entretien						

Appréciation de la commission :

Noms des membres de la commission		